200 rue Saint-Aubin

Baie-Saint-Paul, QC G3Z 2R2

Téléphone : (418) 435-2824

Service de la taxation scolaire Courriel : taxes@cscharlevoix.qc.ca

**CONVENTION D’INSCRIPTION ET D’UTILISATION**

**DES DONNÉES RELATIVES À LA TAXATION SCOLAIRE**

**UTILISATEUR**

[ ]  Notaire

[ ]  Avocat

[ ]  Institution financière

[ ]  Autre (précisez)Cliquez ici pour taper du texte.

Raison sociale : Cliquez ici pour taper du texte.

Nom et Prénom : Cliquez ici pour taper du texte.

Adresse d’affaires : Cliquez ici pour taper du texte.

Téléphone : Cliquez ici pour taper du texte.

Télécopieur : Cliquez ici pour taper du texte.

Courriel (obligatoire) : Cliquez ici pour taper du texte.

**MODE DE TRANSMISSION DE LA FACTURATION**

[ ]  Par courriel

[ ]  Par la poste

Pour accéder au service de consultation et de confirmation des données de la taxation scolaire de la Commission scolaire de Charlevoix, l’utilisateur doit déclarer avoir lu, compris et accepté les dispositions dans la présente convention.

**Nom du signataire : Cliquez ici pour taper du texte.**

Je confirme avoir pris connaissance des conditions d’utilisation [ ]

Signée à Cliquez ici pour taper du texte., le : Cliquez ici pour entrer une date.

 (jj/mm/aaaa)

Signature

**CONDITIONS D’UTILISATION**

FRAIS

L’utilisateur s’engage à payer à la Commission scolaire de Charlevoix la somme de 15 $ plus les taxes applicables pour chaque consultation des données et/ou obtention d’un relevé de taxe.

L’utilisateur sera facturé mensuellement pour l’ensemble des frais et s’engage à acquitter le compte dans un délai ne dépassant pas 30 jours.

La Commission scolaire de Charlevoix se réserve le droit de majorer les frais exigibles sans préavis.

CONFIDENTIALITÉ ET DIVULGATION DE L’INFORMATION

L’utilisateur reconnaît que la Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels s’applique en l’instance. Par conséquent, il déclare détenir une autorisation du propriétaire de l’immeuble l’autorisant à obtenir l’information relative au compte de taxe scolaire. De plus, il déclare requérir cette information dans le but d’effectuer une transaction (vente, financement, refinancement, cession), relative à l’immeuble concerné ou dans le but d’effectuer un paiement ou faire un rapport sur le solde dû au créancier hypothécaire.

EXACTITUDE DES DONNÉES TRANSMISES

La Commission scolaire de Charlevoix déclare que l’information apparaissant sur le site reflète l’état de la situation d’un compte de taxe au moment de sa demande sous réserve de toutes modifications éventuelles qui pourraient avoir un effet rétroactif sur le solde d’un compte, notamment l’augmentation ou la diminution d’un montant, l’ajustement des intérêts des paiements effectués ou annulés, etc.

En cas de divergence entre la version officielle et le contenu du site, la version officielle a préséance.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

En aucun cas, la Commission scolaire de Charlevoix ne peut être tenue responsable envers l’utilisateur ou un tiers des dommages directs ou indirects résultant directement ou indirectement de l’utilisation, de la compilation, de l’interprétation de toute donnée, de la transmission et de la livraison des données ou de la performance du site ou encore du contenu disponible évoqué sur celui-ci.

RETRAIT DU CODE D’ACCÈS

La Commission scolaire de Charlevoix se réserve le droit de retirer l’autorisation d’accès accordé à un utilisateur sans préavis ni mise en demeure notamment dans le cas de non-respect des conditions ou autres motifs jugés suffisants. Des frais de réactivation de 10 $ seront facturés.

MOT DE PASSE

Le détenteur du mot de passe est responsable de toutes activités attribuables à ce mot de passe.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La Commission scolaire de Charlevoix est la propriétaire des données transmises. L’utilisateur reconnaît qu’un droit d’utilisation limité lui est accordé. L’utilisateur reconnaît que l’information transmise ne l’est que dans le but prévu à la présente convention. L’utilisateur s’engage à respecter les droits découlant de la propriété intellectuelle.

CHANGEMENT

L’utilisateur s’engage à aviser la Commission scolaire de Charlevoix de tout changement dans les renseignements fournis à la partie identification de l’utilisateur de la présente convention.

LOIS APPLICABLES

Les parties reconnaissent que la présente convention est régie par les lois du Québec.